

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publié le 7 juillet 2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-neuf juin** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 23 juin 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Christian RIOU, Alain MILON, Thierry ROUX, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommée secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2023_106

CONVENTION 2023 AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS – STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES

La ville s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie. D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur.

Le budget global est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s. La ville et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % des frais des stérilisations et des puces électroniques soit une participation 2023 pour la ville de Sorgues de 3 150 €. Cette participation sera versée directement à la Fondation 30 Millions d'Amis. Elle permettra à celle-ci de régler directement aux vétérinaires librement choisis par la ville les frais de stérilisations et d'identification définis par la présente convention.

Si les montants facturés par les vétérinaires étaient supérieurs aux montants indiqués dans la présente convention, le surplus pourra être facturé à part directement à la mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la convention.
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- valider le versement de la participation de 3 150 € à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la convention 2023 avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

VALIDE le versement de la participation de 3 150 € à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.